

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Le Directeur Général a abordé dans le cadre de cette conférence la reprise progressive d'activité. Sans ignorer certains éléments d'ajustements à effectuer, le DG considère que le déconfinement progressif au sein de la DGFIP ne présente pas actuellement de difficultés majeures.

La reprise d'activité ne peut pas être uniforme sur tout le territoire compte tenu des situations locales.

Le but est de faire revenir les agents dans les services si les conditions de sécurité liées au COVID 19 sont remplies. Le recensement des agents doit être fait avant de désigner au sein des services les agents attendus en présentiel.

Aussi, le retour des agents en présentiel peut sur certains sites, poser des questions compte tenu de la règle de distanciation physique. Dans ce cas, il est nécessaire d'envisager plusieurs possibilités (aménagements complémentaires, télétravail avec roulement...)

L'accueil sur rendez-vous est toujours le principe dans le cadre de la campagne IR. Des aménagements sont encore en cours (plexiglas...).

Concernant l'ordonnance concernant les congés/RTT fonction publique le DG a indiqué que la circulaire de la DGFIP en cours d'application en fait une application mesurée.

La Direction Générale a rappelé qu'actuellement, les agents devant garder leurs enfants bénéficient d'ASA jusqu'au 2 juin, sans avoir à fournir de justificatif de non-scolarisation. Ensuite, les parents qui souhaitent garder leurs enfants malgré l'ouverture de leur école, pourront le faire mais devront poser des congés et RTT.

La gestion des enfants même lorsqu'ils vont à l'école pose parfois des difficultés d'organisation.

Les organisations syndicales ont demandé que l'ASA pour garde d'enfants soit maintenue au-delà du 2 juin. Pour la CFTC, une souplesse horaire est nécessaire pour les agents parents d'enfants travaillant en présentiel afin de pouvoir faire face aux problèmes organisationnels notamment au regard des horaires d'ouverture des écoles, de l'absence de cantines et d'activités périscolaires...

Sur ce point, le DG a indiqué que la flexibilité est toujours d'actualité afin d'éviter les horaires d'affluence dans les transports en commun et les contraintes dues à l'organisation des écoles.

Au niveau de la mission contrôle fiscal la reprise d'activité sera encadrée par une note nationale. Une ordonnance va être prise afin de décaler les délais concernant les procédures du contrôle fiscal. De nouvelles procédures pourront reprendre à compter de septembre.

Concernant les usages de climatisations et systèmes d'aération le secrétariat général diffusera un guide pratique afin que l'usage de ces outils ne porte pas atteinte à la santé des agents.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>